

## EN RÉSUMÉ

# AU SEIN DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI, J'AI SOUHAITÉ ASSURER À TOUS TRAVAILLEURS EUROPÉENS LE RESPECT PLEIN ET ENTIER DE LEURS DROITS SOCIAUX

Peu de temps après mon élection, j'ai pris la décision de m'investir au sein de la commission de l'emploi et des affaires sociales. L'égalité des droits des travailleurs et la convergence des standards sociaux vers le haut ont guidé mes travaux. En tant que membre titulaire, j'ai eu l'opportunité d'être nommé rapporteur de deux dossiers importants : la lutte contre le dumping social au sein de l'Union européenne (rapport adopté en 2016) et la coordination des systèmes de sécurité sociale. Pour faire avancer ces deux dossiers sur le plan politique, je tiens à souligner que les avancées portées ont été obtenues **en rassemblant une majorité de députés européens progressistes dont en premier lieu, la gauche unie.**

## RESPONSABLE DE DEUX SUJETS

### LA LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL

En septembre 2016, après plusieurs mois de travaux et de négociations, **la résolution consacrée à la lutte contre le dumping social que je portais au Parlement européen était adoptée.**

Les propositions adoptées dans le cadre de mon rapport :

- **la lutte contre les sociétés dites « boîtes aux lettres »** en s'assurant que les entreprises établies dans un État membre de l'Union aient une véritable activité ;
- **la mise en place d'une liste noire des entreprises responsables de graves violations de la législation sociale du travail.**
- **la création d'une Agence européenne du transport routier** chargée d'assurer le contrôle du respect des règles ;
- **la mise en place d'un seuil de 60% du salaire moyen national** comme référence pour fixer au sein des États membres le salaire minimum ;
- **la possibilité pour les autorités compétentes de suspendre la prestation de services** en cas de sérieuses violations de la législation relative au détachement des travailleurs ;
- **la demande à la Commission d'évaluer l'impact du différentiel de cotisations sociales** des employeurs et des salariés entre États membres ;
- **la mise en place de dispositions pour lutter contre le travail indépendant** factice liées aux recommandations de la convention de l'OIT.

### LA COORDINATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

**Je mène actuellement la négociation pour le Parlement européen sur la révision des règles visant à mieux coordonner les systèmes de sécurité sociale.** Confirmées en décembre 2018 par un vote du Parlement européen, les négociations vont désormais débiter avec le Conseil.

Voici quelques propositions portées :

- la libre circulation doit s'accompagner **du maintien ou du renforcement des droits des travailleurs.**
- **Je souhaite porter de 3 à 6 mois la durée de maintien des droits aux prestations chômage** des chômeurs se déplaçant dans un autre État membre pour trouver un emploi.
- j'appelle à ce que **la coopération entre autorités nationales de contrôle soit renforcée** : lors des inspections, il est nécessaire que les informations tendant à prouver l'affiliation d'un travailleur à un régime de sécurité sociale puissent être échangées électroniquement afin de lutter contre la fraude et l'exploitation des salariés européens.
- je soutiens l'idée que **les États membres versent en dépôt l'équivalent des cotisations sociales** à payer dans le pays où un Européen travaille lorsque ce même État ne fournit pas dans les délais impartis les informations permettant d'établir l'affiliation de ce travailleur.